



Le 4 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

DROITS DE COUPE

M. Mallet

L'hon. Mary Wilson

M. Mallet

L'hon. M. Holland

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

IMPÔT FONCIER

M. LeBlanc

L'hon. M. Steeves

M. LeBlanc

L'hon. M. Steeves

L'hon. M. Steeves

ÉDUCATION

M. Melanson

L'hon. M. Cardy

L'hon. M. Cardy

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M^{me} Mitton

L'hon. M. Crossman

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton

L'hon. M. Higgs

COVID-19

M^{me} Conroy

L'hon. M^{me} Shephard

GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

[Original]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, c'est une septième journée de grève ici, au Nouveau-Brunswick. C'est une grève qui est non voulue. Je dirais qu'aujourd'hui est une journée extrêmement importante pour essayer de résoudre la situation. À 13 h, cet après-midi, il y aura une rencontre. Le premier ministre a finalement réalisé et pris ses responsabilités, suite aux manifestations qui ont eu lieu dans toute la province et suite à la pression soutenue par l'opposition officielle. La réunion aura lieu cet après-midi.

J'aimerais bien comprendre, comme tout le monde, quelle sera l'attitude du premier ministre ce matin. Quel sera l'objectif qu'il voudra accomplir lors de cette réunion? Nous savons que Rome n'a pas été construite en une journée, mais nous sommes convaincus que la grève peut se terminer en une journée, soit aujourd'hui. Monsieur le premier ministre, expliquez-nous clairement quels sont vos objectifs pour cette réunion qui aura lieu à 13 h.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je m'attends à ce que mes collègues et moi ayons les mêmes objectifs, non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais aussi de l'autre côté, à savoir que toute entente ayant fait l'objet de discussions et élaborée dans le passé, comme ce sera le cas dans l'avenir, s'appuie sur les circonstances, les enjeux et les faits réels dont il faut discuter et qu'il faut présenter ainsi que sur la prise de décisions rationnelles par la suite. Je m'attends à ce que cela se produise aujourd'hui et probablement dans les jours à venir par rapport aux discussions sur tous les enjeux pertinents, à la présentation de toute l'information nécessaire et à la décision sur la façon d'aller de l'avant pour servir aux mieux l'intérêt des gens du Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous ne prenons pas souvent des mesures de ce genre à la Chambre. À la Chambre, nous parlons souvent du moment présent. Nous entendons souvent des parlementaires du côté de l'opposition dire qu'il faut s'opposer pour incarner l'opposition, et bien sûr, cela appartient à la tradition. Lorsque nous parlons de traditions, il faut rappeler que les parlementaires du côté de l'opposition ont freiné le progrès dans notre province au lieu de le favoriser comme nous le faisons actuellement et comme nous le constatons grâce aux efforts déployés pour passer au travers de la pandémie. Rectifions les faits et ayons de bonnes...

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Le premier ministre oublie comment il a agi lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition, de ce côté-ci de la Chambre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Vous avez eu trois ans pour discuter et pour essayer de faire valoir vos arguments, mais vous n'avez pas encore résolu la situation. Vous avez aujourd'hui l'occasion d'arrêter de vous empêtrer dans des difficultés. Vous creusez un trou alors que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance cherche à le combler parce qu'il veut prendre ses distances. Arrêtez de creuser. Participez aujourd'hui de bonne foi à la réunion. Encore une fois, vous avez eu trois ans pour faire valoir vos arguments, et la situation n'est toujours pas résolue. Après tous, pour diriger, il faut prendre des décisions et résoudre des problèmes. Nous voulons tous revenir à une certaine forme de normalité, même après la pandémie et, certainement, après le conflit de travail. Pouvez-vous prendre aujourd'hui l'engagement de participer de bonne foi et de résoudre la situation pour que nous puissions tous revenir à une situation normale?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je peux absolument prendre l'engagement de participer de bonne foi au processus. Je participerai de bonne foi au processus et je le ferai pour l'ensemble de la province, pour représenter chaque contribuable et chaque employé et pour faire ce qu'il faut pour eux afin qu'ils veuillent vivre et travailler dans notre province. Nous discuterons de la situation qui nous préoccupe collectivement, non seulement à la Chambre, mais aussi aux quatre coins de la province.

Je sais que, par rapport au système de santé et en raison de la situation actuelle liée à la COVID-19 dans notre province, il est extrêmement malheureux que des mesures de toute nature soient prises en période de pandémie. Nous aurons des discussions à ce sujet parce que nous ne pouvons pas laisser notre système de santé nous faire défaut en ce moment et parce que nous savons qu'il y a beaucoup de travailleurs dévoués qui tiennent bon depuis le début de la pandémie.

Monsieur le président, j'espère que nous aurons des discussions très franches sur les questions qui nous touchent tous. Notre seule façon de réussir, c'est de surmonter ensemble les défis qui se posent à nous dans la province, à savoir les véritables défis.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, vous voulez des discussions franches et vous remettez la question des pensions sur la table. Vous avez dit que 5 000 employés à temps partiel pourraient maintenant participer à un régime de pension. C'était un peu inexact, car vous nous avez appris par la suite que 3 000 d'entre eux participent effectivement à un régime de pension. Ils peuvent tous participer à un régime de pension, mais 40 % d'entre eux ont choisi de ne pas le faire. Pourquoi n'écartez-vous pas la question? En plus de cela, toute l'affaire concernant les pensions est devant les tribunaux. Elle est traitée par le système judiciaire. Normalement, vous ne devez pas toucher aux affaires dont les tribunaux sont saisis. Vous devez attendre que la décision définitive soit rendue par les tribunaux avant de pouvoir vous en occuper. Monsieur le premier ministre, pouvez-vous écarter la question des pensions?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, c'est ici que les faits entrent en jeu. Tout d'abord, la question des pensions fait partie des négociations depuis le début. Des présentations ont été faites en 2019. Je sais qu'il a été dit plus tôt qu'il s'agissait d'un nouvel élément. Eh bien, ce n'est pas le cas. La question des pensions a été soulevée dès le début.

Un peu comme dans le cas des 5 %, il y avait un refus de parler d'autre chose que des 5 % et un refus de parler de tout ce qui concernait les pensions. Les discussions portent sur l'incidence des pensions, et les personnes touchées par le changement que nous proposons, lesquelles sont principalement des femmes, auront ainsi un régime de pension. Par rapport à l'affaire dont les tribunaux sont saisis, les aspects dont il est ici question font l'objet de négociations. Ils ne concernent pas l'affaire devant les tribunaux.

Je sais que, comme nous en avons déjà discuté, le rôle du chef de l'opposition n'est pas d'en apprendre sur un sujet avant de prendre la parole, mais je l'encourage à se renseigner. Nous pouvons l'orienter vers toutes sortes de ressources pour faciliter le processus.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, vous avez tant dit de choses différentes dans les quelques derniers mois que de nombreuses personnes ne savent pas vraiment ce qu'elles doivent croire. Aux dernières nouvelles, vous n'avez suivi aucune formation dans le domaine juridique. Je n'en ai pas suivi non plus, mais je sais une chose : le bon sens et le bon jugement veulent que, lorsqu'une affaire est devant les tribunaux, nul ne doit s'en mêler avant que les tribunaux l'aient traitée.

Les représentants du syndicat ont dit que la question n'avait pas été soulevée dès le début. Je soupçonne que c'est un ajout de dernière minute de votre part. Cela a manifestement mis un frein à de nombreuses discussions sur la convention collective. Pourquoi ne laissez-vous pas les tribunaux traiter l'affaire, maintenant que le processus est entamé?

Réglez la question des prescriptions salariales, fournissez de bonnes conditions de travail au personnel et respectez-le. Essayez de le respecter. À mon avis, c'est le minimum que nous devrions demander. Vous avez l'occasion, aujourd'hui, à 13 h, de régler la situation. Vous êtes le chef du gouvernement. Réglez la situation.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Au risque de me répéter, comme je viens de le dire... Le chef de l'opposition a cité le dirigeant syndical en disant que la question n'avait pas été soulevée dès le début. Monsieur le président, la présentation sur le sujet a eu lieu en 2019. Cela remonte à trois ans, et la question était sur la table

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

auparavant afin qu'elle puisse faire l'objet de discussions lors de la présentation sur l'état des pensions. Je ne l'ai pas du tout soulevé à la dernière minute.

J'aimerais également préciser que les aspects liés aux régimes de pension dont il est question ne sont pas ceux qui sont liés à l'affaire ayant été portée devant les tribunaux. Il s'agit d'aspects faisant l'objet de négociations. J'aimerais également préciser que — puisque cela ne concerne que deux groupes — nous serions très contents de travailler avec les sept autres groupes et de dire : Réglons la question des prescriptions salariales pour les sept groupes et laissons-les revenir à la normale ; ensuite, travaillons avec les deux groupes pour lesquels il reste d'autres questions à régler, car la situation ne touche pas tous les groupes.

Monsieur le président, offrir un régime de pension à chaque employé du gouvernement, c'est la bonne chose à faire. Voilà ce que nous visons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les 5 000 membres du personnel à temps partiel au sein du système d'éducation peuvent effectivement participer à un régime de pension. La participation au régime est volontaire — mais les employés peuvent y participer —, et 40 % des employés choisissent de ne pas le faire. Le premier ministre veut convertir leur régime en un nouveau système, mais le syndicat s'y oppose. Mettez cela de côté pour le moment, Monsieur le premier ministre. Réglez la situation concernant les salaires et les conditions de travail. Les employés peuvent déjà participer à un régime de pension. Ils l'ont dit, et, bien franchement, vous l'avez dit ici hier. Ne pensez pas qu'à cela, car la question a perturbé tout le processus. Elle nuit à la possibilité que les négociations collectives aboutissent à un résultat positif. Vous le savez. Vous voulez essayer d'imposer votre façon de penser et ce que vous croyez être la meilleure mesure à prendre. Toutefois, d'autres personnes dans la province savent ce qui est mieux et ce qui convient le mieux. Pouvez-vous régler la situation, aujourd'hui, à 13 h, et, pour le moment, mettre de côté la question des pensions?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, encore une fois, puisqu'il est question de faits, ce que j'ai dit hier, c'est que 3 000 membres du personnel à temps partiel qui ne peuvent actuellement pas participer au régime de pension pourraient y participer. Voilà l'objectif, et je souligne que 80 % — voire 90 % — du personnel du gouvernement participe à ce régime. Il s'est avéré efficace. Il assure une certaine souplesse pour toute personne qui y participe. La discussion selon laquelle le régime entraîne des taux de cotisation élevés n'est pas fondée sur des faits. Le chef de l'opposition peut faire ce qu'il estime devoir faire et il peut reprendre les propos qu'il a entendus dans les médias ou peut-être de la part des manifestants. Tout ce que je demande, c'est que les responsables du SCFP réexaminent les détails. Je leur demande uniquement de ne pas dire non, comme ils l'ont fait...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le premier ministre, vous dites que le tout se résume à la participation au régime, mais, en réalité, prenons un moment pour y penser et nous constaterons que le tout relève entièrement de vous et se résume au fait que vous décidiez ce qui convient le mieux. Voilà le problème qui empêche actuellement la résolution de la situation.

Vous avez dit quelques fois — en fait, même avant que nous revenions à l'Assemblée législative — que vous pensiez à présenter une loi qui comprendrait des dispositions au sujet des salaires. Eh bien, Monsieur le président, à mon avis, ce serait une grave erreur — une grave erreur —, car, compte tenu de l'arrêt rendu en 2015 par la Cour suprême, nous ne sommes même pas sûrs que vous avez le pouvoir de le faire. De plus, le Syndicat des infirmières et infirmiers a indiqué, ce matin, que ce serait une grave erreur d'imposer des prescriptions salariales.

Avez-vous déjà rédigé la mesure législative? Je veux savoir si elle a été rédigée et si vous allez la présenter.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, il est bien d'entendre que le chef de l'opposition veut vraiment obtenir des renseignements, car nous pouvons lui en donner beaucoup afin qu'il en apprenne davantage. Il pourrait ainsi parler des préoccupations en s'appuyant sur des faits.

Je ne veux pas présenter de mesure législative à l'égard des salaires. J'espère que débiteront aujourd'hui d'importantes discussions avec les responsables du SCFP et que nous pourrions vraiment présenter tous les faits en ce qui concerne notre situation économique et la façon dont nous pouvons améliorer les conditions de travail et la qualité de vie de notre personnel. Il n'est pas question de ce que je souhaite personnellement accomplir. Il est uniquement question du fait que nous ne lâchons pas prise — nous ne remettons pas la situation dans l'espoir que tout ira pour le mieux —, comme l'ont fait dans le passé tant de gouvernements, et je le souligne, car c'est ce qu'a connu notre province dans le passé, Monsieur le président. Actuellement, nous connaissons une croissance sans précédent. Plus de personnes que jamais viennent s'installer ici, les investissements atteignent des sommets et les gens veulent que soit tracée une nouvelle voie...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

DROITS DE COUPE

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Monsieur le président, les prix du bois d'œuvre ont atteint un nouveau record au cours de la dernière année, mais le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a pas augmenté les redevances sur le bois d'œuvre, et les évaluations des scieries n'ont pas subi de hausse importante. Le ministre semble laisser entendre que la montée en flèche des prix du bois d'œuvre pourrait être un phénomène isolé. Pourquoi Services Nouveau-Brunswick traite-t-il la hausse des prix de l'habitation de la même façon? Pourquoi ne pas envisager un gel des prix ou un ajustement modeste jusqu'à ce que Services Nouveau-Brunswick sache si cette hausse des prix de l'habitation est à court terme?

[Traduction]

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Merci beaucoup de la question. Je dois simplement expliquer que les évaluateurs effectuent des évaluations de masse pour les biens en examinant, chaque année, la valeur des évaluations et que les évaluateurs formés, à savoir des professionnels hautement qualifiés et impartiaux, suivent des directives afin que les évaluations soient bien faites et qu'elles soient conformes aux pratiques exemplaires de l'industrie. La valeur marchande réelle et exacte de ces biens équivaut à la valeur des biens réels, Monsieur le président. Les biens comme les scieries ne sont pas évalués en fonction de leur capacité à générer des profits. La loi indique clairement que les évaluateurs évaluent les biens réels, c'est-à-dire les terrains et les bâtiments. Merci.

[Original]

M. Mallet (Shippagan-Lamèque-Miscou, L) : Compte tenu de la vigueur des marchés du bois d'œuvre, pouvons-nous nous attendre à ce que le gouvernement envisage de revenir sur certains des allègements fiscaux et sur l'évaluation accordés par le ministre des Finances de l'époque, M. Higgs, à la grande industrie, en 2014-2015?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Merci pour la question.

[Traduction]

Il y avait un peu de confusion de ce côté-ci, et nous essayions de comprendre où le député de l'opposition voulait en venir au moyen de ses questions. Le député d'en face a parlé d'anomalies au sein de l'industrie forestière et de changements dans les valeurs d'évaluations. En fin de compte, que cherchez-vous exactement à accomplir avec les questions soulevées? Voulez-vous que nous changions l'échelle d'évaluation à laquelle nous

Questions orales

avons recours en fonction de la fluctuation des marchés? À mon avis, personne dans la province ne conviendrait qu'une réaction impulsive à une question aussi importante serait une façon prudente ou intelligente d'agir.

Nous avons adopté des approches stables et constantes par rapport aux activités de l'industrie forestière et cela a été prouvé. Si le député d'en face avait fait de petites recherches sur les anomalies liées à l'industrie forestière et qu'il s'était rendu compte que le prix du bois par pieds-planche a baissé aussi vite qu'il avait augmenté, il aurait compris que notre approche était prudente. Notre approche visait à servir au mieux les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Excusez-nous d'avoir adopté une approche globale qui pourrait porter à confusion. Nous savons ce que nous avons à faire. Merci.

IMPÔT FONCIER

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, ma question à la ministre est simple : Combien de recettes fiscales supplémentaires la province s'attend-elle à recevoir à la suite de la hausse de l'évaluation foncière? Merci.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Savez-vous quoi? Il y a encore beaucoup de travail à faire. Merci pour la question — désolé.

Nous nous occupons des évaluations une par une. Certaines mesures de protection contre les hausses marquées d'évaluation sont en place. Nous devons résoudre différents problèmes dans le processus d'évaluation. Les factures n'ont même pas encore été envoyées. Elles seront envoyées au début de l'année. Nous nous en occuperons. Nous réglerons la question de l'évaluation, et nous vous fournirons les chiffres. Nous ne les avons pas pour le moment, évidemment, puisque les factures n'ont même pas été envoyées. Merci.

M. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président. Je n'étais pas sûr que j'aurais une réponse appropriée. Merci.

[Original]

Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick voient l'évaluation de leur propriété augmenter à des taux sans précédent, ce qui entraînera une hausse considérable de leur impôt foncier. Quand la ministre annoncera-t-elle un programme d'allègement fiscal pour soulager les gens du Nouveau-Brunswick qui sont touchés par ces augmentations massives?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face pour sa question. Je viens de commencer à en parler. Effectivement, les gens peuvent certainement obtenir une révision de l'évaluation en fonction de certaines situations. Si des personnes âgées de 65 ans ou plus désirent reporter leur impôt, elles peuvent le faire. Elles bénéficient de la protection contre les hausses marquées d'évaluation, soit celles supérieures à 10 %. Il existe un certain nombre de mesures de protection différentes, un certain nombre de moyens différents pour permettre aux gens d'économiser de l'argent, et un certain nombre de moyens différents pour obtenir une réévaluation et pour qu'une décision soit rendue concernant leur évaluation.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Toutefois ce n'est pas le moment de le faire. Je veux dire que les gens doivent d'abord recevoir leur facture d'impôt, et celles-ci seront envoyées au début de l'année.

ÉDUCATION

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, de plus en plus de groupes se manifestent, et certainement des parents, pour exprimer leur ras-le-bol par rapport à un gouvernement réactif et impulsif relativement au système d'éducation. Nous avons maintenant recours à l'apprentissage virtuel qui a été adopté en raison de l'actuel conflit de travail. Nous savons que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a déclaré il y a quelques semaines qu'une mesure coupe-circuit pour les écoles — le passage à l'apprentissage en ligne — serait la pire des idées, car les enfants seraient dispersés chez eux, dans les garderies et chez leurs proches. La Fédération des enseignants a dit qu'elle était contre cette mesure. Des districts scolaires ont exprimé leur opposition à une telle mesure.

Maintenant que les assistants en éducation qui ont été mis en lock-out sont de retour au travail, pourquoi ne pas revenir à l'apprentissage dans les écoles afin de remettre de l'ordre dans notre société?

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, permettez-moi d'être clair avec le député d'en face : Le chef de l'opposition propose-t-il que nous franchissions les lignes de piquetage? Il propose que nous renvoyions les enfants dans des écoles où nous n'avons pas les concierges dont nous avons besoin pour protéger les enfants contre le virus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

causant la COVID-19, et il propose que nous imposions du travail aux assistants en éducation déjà surchargés.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Alors que le gouvernement, grâce à la publication du livre vert sur l'éducation il y a quelques années, fait de son mieux pour réduire la charge des enseignants, le chef de l'opposition propose que les enfants ne reçoivent pas l'attention dont ils ont besoin, car ils se retrouveraient dans une classe où il n'y a pas assez d'assistants en éducation et où l'enseignant est déjà responsable d'une énorme quantité de travail supplémentaire qui s'est accumulée au fil des ans. En cette période de pandémie, lorsqu'il s'agit de la sécurité des enfants, le gouvernement n'a qu'une seule priorité, celle d'agir dans leur intérêt supérieur.

J'en ai assez d'entendre l'opposition chercher à politiser le système scolaire. Laissez le gouvernement négocier, laissez le syndicat négocier, laissez-les résoudre le conflit et laissez les enfants en dehors du débat.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. À l'ordre. À l'ordre.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, à la séance d'aujourd'hui de la 26^e Conférence des Parties des Nations Unies sur les changements climatiques qui se déroule à Glasgow, les dirigeants mondiaux parlent de l'élimination progressive du charbon. Pas plus tard que la semaine dernière, nos voisins en Nouvelle-Écosse se sont engagés à faire précisément cela, en plus de s'engager à ce que, d'ici à 2030, 80 % de l'énergie de la province provienne de sources renouvelables.

Hier, le premier ministre a dit que, au Nouveau-Brunswick, l'élimination progressive du charbon d'ici à 2030 dépendait de la boucle de l'Atlantique. Même s'il s'agit d'une importante initiative, le premier ministre n'a pas à attendre. Il peut plutôt investir dès maintenant dans des sources d'énergie renouvelable locales. Les gens veulent être en mesure d'installer des panneaux solaires sur leur maison, leur petite entreprise et leur centre communautaire. Malgré un manque de volonté gouvernementale, Amlamgog, aussi connue sous le nom de Première Nation de Fort Folly, a pris les devants en investissant dans le secteur de l'énergie solaire pour sa collectivité située sur un territoire mi'kmaq non cédé. Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à mettre fin, d'ici à 2030, à l'utilisation du charbon et à investir dès maintenant dans les sources d'énergie renouvelable locales?



L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional, PC) : Merci de la question. Le plan renouvelé sur les changements climatiques sera publié prochainement. Comme je l'ai mentionné hier, plus de renseignements seront aussi fournis au début de la nouvelle année. En raison de tous les engagements déjà pris, beaucoup de choses se produisent. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais des progrès seront accomplis pour réduire les émissions. Nous travaillons fort à cet égard. Le gouvernement s'est engagé en faveur de la solution visant les changements climatiques, bien sûr, comme le montre notre travail en comité.

De plus, le Secrétariat des changements climatiques travaille avec notre sous-ministre par l'intermédiaire du ministère et du Fonds pour les changements climatiques pour s'occuper de façon suivie d'un grand nombre des projets. Une partie des 36 millions de dollars consacrés au Fonds pour les changements climatiques n'est pas utilisée, mais des modifications sont en cours à cet égard pour réaliser d'autres projets afin que nous fassions des progrès au chapitre de la réduction des émissions et de l'adoption de pratiques écologiques. Merci.

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Eh bien, Monsieur le président, je n'ai entendu aucun engagement clair et ferme. Nous prenons du retard non seulement sur nos voisins en Nouvelle-Écosse au chapitre de l'énergie renouvelable, mais aussi sur nos voisins à l'Île-du-Prince-Édouard au chapitre du transport collectif abordable et accessible pour servir le bien commun. Plus tôt cet automne, le premier ministre King a annoncé un réseau de transport en commun où l'aller simple coûtera 2 \$ et qui offrira deux trajets d'autobus dans le but d'étendre le service à l'ensemble de la province. Mieux encore, le premier ministre King a qualifié l'initiative d'investissement facile à réaliser pour le gouvernement, puisque sa mise en oeuvre ne coûte que deux ou trois centaines de milliers de dollars.

Les gens du Nouveau-Brunswick profiteraient grandement d'un système de transport collectif accessible qui non seulement les aiderait à réduire leurs émissions de carbone, mais aiderait aussi les gens des régions rurales à se rendre à des emplois et à des rendez-vous médicaux. Le Nouveau-Brunswick dispose d'une stratégie de transport collectif datant de 2017, mais elle s'empoussière depuis des années, car aucun ministre n'a le mandat de la mettre en oeuvre. Le premier ministre réglerait-il le problème en confiant le mandat relatif au transport collectif à l'un de ses ministres?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, je vais parler de l'élément en question, car, selon moi, une occasion d'établir un meilleur système de transport en commun se présente dans la province. Une occasion se présente d'examiner l'ensemble de notre réseau et la façon

Questions orales

dont nous le gérons dans son intégralité pour nous poser la question suivante : Que devrions-nous faire différemment?

Lorsque nous parlons de consignes au sujet des salaires pour 55 000 employés, voilà pourquoi l'objet est d'être juste et raisonnable. Nous visons à payer la somme nécessaire non seulement pour être concurrentiels par rapport à nos homologues dans la région de l'Atlantique, mais aussi pour pouvoir réaliser des investissements — pas que dans les salaires, Monsieur le président —, car nous devons mieux faire. Nous devons en faire davantage et assurer l'accès universel dans la province, qu'il s'agisse de services de santé ou de la simple possibilité, pour les gens qui ne peuvent pas le faire, de se déplacer pour rendre visite à leur famille. Plus l'autobus a de passagers, mieux c'est.

Je suis très déterminé, comme le sont mes collègues, à innover à cet égard. Toutefois, savez-vous quoi? Nous ne pouvons pas tout avoir. Pour réaliser des changements, nous devons nous débrouiller avec ce que nous avons. Comment innover? Le simple fait d'être assis ici à suggérer que l'argent est la solution...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

COVID-19

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, des pénuries de personnel se font sentir depuis quelque temps au Nouveau-Brunswick, surtout au sein de notre système de santé, et la pandémie n'a fait qu'aggraver la situation. J'ai reçu de nombreux appels de personnes qui, en raison des nouvelles exigences en matière de vaccination devant entrer en vigueur le 19 novembre, ne pourront plus travailler. Ces personnes ne sont pas contre la vaccination. Certaines d'entre elles font partie du personnel infirmier ou du personnel paramédical. Ce sont des personnes de la province qui sont vraiment préoccupées par les risques liés à la vaccination et qui estiment qu'elles devraient pouvoir continuer à travailler si elles subissent des tests de dépistage.

Puisque nous manquons déjà gravement de personnel, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre davantage d'employés et nous savons que votre date limite approche. Nous avons vu que les exigences en matière de vaccination ne seraient pas imposées au Québec et en Ontario. Je pose ma question au premier ministre : Pouvez-vous dire ce qui se passera le 19 novembre? Reviendrez-vous sur la décision concernant les exigences liées à la vaccination pour les travailleurs ou irez-vous de l'avant à cet égard? Si vous allez de l'avant, comment comptez-vous assurer le maintien de nos services, le fonctionnement de nos hôpitaux et la prestation des soins chirurgicaux dans l'avenir?

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup de la question. Nous sommes au courant des décisions prises au Québec et en Ontario. Je dois souligner que nous avons vu ce qui se passe lorsque la COVID-19 se propage dans nos



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

hôpitaux et dans nos foyers de soins de longue durée. C'est une situation très difficile, et nous savons que la meilleure mesure préventive, c'est la vaccination. Nous travaillons encore diligemment avec les gens — avec les personnes qui hésitent à se faire vacciner. Nous présentons tous les renseignements que nous pouvons pour monter qu'il s'agit de la meilleure mesure que nous puissions prendre. Nous examinons les décisions de nos partenaires d'un bout à l'autre du pays et restons en contact avec des médecins-hygiénistes tout au long du processus. La décision sera prise dans un proche avenir. Merci, Monsieur le président.

GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Hier, j'ai posé une question au premier ministre au sujet du rôle que jouent ses collègues du Cabinet et du caucus dans le processus décisionnel relatif aux politiques et aux décisions gouvernementales. Le premier ministre a donné quelques réponses, mais une chose qu'il a dite — et je reprends ses propos —, c'est qu'il a été plus tolérant que la plupart des autres premiers ministres à l'égard des points de vues divergents. Eh bien, je pense qu'il devrait prendre du recul et penser à ce qu'il a dit pas plus tard qu'hier. Il devrait en parler à la députée de Fundy—Les-Îles—Saint John-Ouest et au député de New Maryland-Sunbury, lesquels il a punis pour ne pas avoir appuyé certaines des politiques gouvernementales. Ils ne font plus partie du Cabinet.

Je veux que le premier ministre réponde à ceci : Quel rôle jouent effectivement ses collègues du caucus et du Cabinet dans la prise de décisions par le gouvernement actuel?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, il est intéressant d'observer le chef de l'opposition faire tout son possible pour continuer de diviser, de semer la discorde, de mettre en évidence des différences, de provoquer des émotions au sein du groupe et de créer des divisions au sein du caucus et du gouvernement — il n'est question que de diviser pour mieux régner et de séparer les gens. S'il ne passait que la moitié de son temps à essayer de trouver des façons dont il pourrait effectivement apporter des améliorations dans la province au lieu d'essayer de trouver des façons de revenir au pouvoir et de continuer à gaspiller les occasions qui se présentent à nous...

J'espère que, au cours de la session, de nombreuses mesures prises à l'époque de l'ancien gouvernement Gallant seront rendues publiques, car elles donnent à Atcon des airs de futilité. Exposons tous les faits. Consacrons notre temps au travail visant à servir au mieux les intérêts de la province au lieu de tenter de diviser les gens qui essaient d'accomplir des progrès ici. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Je suppose que j'ai touché une corde sensible, Monsieur le président. Vous savez, la chose la plus constructive que nous



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pouvons faire en tant qu'opposition et, certainement, en tant que province, c'est de nous débarrasser du premier ministre actuel. Il reste toutefois trois ans, et nous respectons le mandat qui lui a été confié. Les gens du Nouveau-Brunswick se sont prononcés.

[Original]

Ce que j'aimerais savoir de la part du premier ministre — il ne répond jamais à la question —, c'est si les membres de son Cabinet et de son caucus jouent réellement un rôle significatif. Car, je suis encore convaincu... Je connais plusieurs parlementaires du côté du gouvernement qui ne veulent pas voir cette situation actuelle en ce qui a trait à la dispute en matière de relations de travail. Ils veulent une solution. Ils reçoivent tous des appels des parents dans leur circonscription. Le premier ministre a maintenant une occasion, à 13 h, de régler la situation. Va-t-il régler la situation, aujourd'hui, à 13 h?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, regardez qui s'emballe.

Nous voulons tous que le conflit se règle. Cela est indiscutable. Nous voulons tous que le conflit soit résolu pour passer à autre chose, c'est certain. C'est aussi notre cas. Il s'agit probablement de la seule chose sur laquelle nous, les parlementaires de tous les partis, sommes tout à fait d'accord à la Chambre.

Toutefois, nous réfléchissons et nous nous demandons souvent : Comment pouvons-nous nous améliorer? Savez-vous quoi? Selon le contexte actuel, on pourrait dire que le Nouveau-Brunswick ne pourra pas répondre aux besoins à venir. Nous ne pourrons pas y répondre parce que nous n'arrivons pas à attirer une nouvelle main-d'oeuvre. C'est parce que qu'il manque de main-d'oeuvre. Il faut savoir faire les choses autrement parce que nous le devons. Il faut chercher à améliorer notre système de santé ainsi que le milieu de travail du personnel infirmier. La tâche ne sera pas difficile. Il faut prêter attention aux membres du personnel infirmier, car ils réclament des mesures depuis des années. Par exemple, si on investit dans les universités, il faut par conséquent que davantage d'étudiants obtiennent leur diplôme. Cependant, pour les Libéraux, cela n'a jamais été important. Ils se disaient qu'ils avaient fait tel investissement et que c'était tout ce qui était nécessaire.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.